

# Arcom, lutte contre le piratage et souveraineté culturelle pour le nouveau projet de loi audiovisuel

La ministre de la Culture a finalement annoncé la présentation, le 7 avril prochain en Conseil des Ministres, d'un projet de loi audiovisuel centré sur la création de l'Arcom et la lutte contre le piratage, projet envisagé à maintes occasions depuis son arrivée rue de Valois. Moins attendues, des dispositions visant à protéger les actifs audiovisuels et cinématographiques français stratégiques sont prévues.

## L'ESSENTIEL

- Pour l'essentiel, le nouveau PJJ relatif à la protection de l'accès du public aux œuvres culturelles à l'ère numérique est calqué sur celui examiné en mars 2020.
- Il prévoit la naissance de l'Arcom, issu de la fusion du CSA et de la Hadopi.
- Ses trois missions sont de protéger les œuvres, d'encourager l'offre légale et de réguler l'identification des œuvres protégées.
- La lutte contre le piratage passe par le blocage des « sites miroirs », la lutte contre le piratage sportif et l'établissement de listes noires des sites contrevenants.
- Les mesures nouvelles de ce PJJ concernent la protection des catalogues audiovisuels français des acquisitions étrangères.
- Une autorisation préalable de la ministre de la Culture sera nécessaire pour céder directement ou indirectement un catalogue audiovisuel, sous peine de sanctions financières.

Veillez utiliser le formulaire pour vous connecter

Vous souhaitez être abonné ? envoyez nous un email

Vous avez oublié votre mot de passe ?

Se connecter